

Titre

Lundi 15 mars 2021

Retour sur la situation des personnes sans-abri, de leur accès à l'hébergement et au logement depuis la création du 115/SIAO

Après plus de 10 ans d'existence du 115/SIAO, le recueil de la demande, l'orientation et l'accès à l'hébergement et au logement des personnes sans-abri se sont-ils améliorés ?

Animateur.trice

- **Sophie MASSIEU, journaliste aux Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH)**

Les intervenant.es

Ouverture de la semaine nationale

- **Florent GUEGUEN**, Directeur général, Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)

Table ronde

- **Camille TOLDRE**, Responsable de projets, Agence Nouvelle des Solidarités Actives
- **Maud BIGOT**, Administratrice, Fédération Nationale des Samu Sociaux
- **Alain CHRISTNACHT**, Président, Samusocial de Paris
- **Sylvain MATHIEU**, Délégué interministériel, Direction interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL)

Discours de la Défenseure des Droits

- **Claire HEDON**, Défenseure des Droits, Défenseur des Droits

Ouverture de la semaine nationale

En réponse à une situation déjà critique il y a onze ans, les SIAO étaient créés avec le secteur associatif et le soutien de la Fédération des Acteurs de la Solidarité afin d'améliorer la prise en charge des personnes sans domicile en simplifiant les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, pour traiter les demandes avec équité, en organisant la transparence sur les places disponibles et leur attribution, en participant à l'observation sociale ou encore en coordonnant des dispositifs de veille sociale. Le décroisement entre « l'urgence » et « l'insertion » initié par les SIAO et l'adoption d'une approche globale de la prise en charge des personnes sans-abri, déjà dans une logique affichée de « la rue au logement », laissaient entrevoir une évolution du secteur et une réussite dans la lutte contre le sans-abrisme. Comme l'a démontré au cours de la table ronde Camille TOLDRE (ANSA) en rendant compte des résultats de l'enquête nationale sur les SIAO parue en 2020, des avancées importantes ont été obtenues, comme la mise en place d'une observation sociale et une meilleure coordination des acteurs pour l'accès au logement pour les personnes à la rue. Mais force est de constater que dans un contexte de pénurie de logements abordables et de places d'hébergement et indépendamment des efforts importants de mise à l'abri depuis la crise sanitaire en cours, la mission première des SIAO, à savoir répondre aux demandes des ménages qui appellent le 115, n'est aujourd'hui pas pleinement remplie.

Questions à Maud BIGOT

- Au regard de ce dernier constat posé par l'étude de l'ANSA et celle de la FNSS/FAS, quelle l'analyse de la FNSS quant à la situation des personnes à la rue et les réponses apportées par la SIAO ?



- Quelle est votre analyse de l'augmentation du non-recours malgré l'institutionnalisation des SIAO qui était censée lutter contre ?
- Quel est le rôle du travailleur social aujourd'hui dans les commissions SIAO ?
- Du point de vue de la veille sociale, en termes d'accès notamment, quel a été l'apport du SIAO au secteur AHI ?

Questions à Alain CHRISTNACHT

- Diriez-vous que le bilan du SIAO est positif ?
- Depuis la mise en œuvre du LDA, la nécessité d'une coordination des dispositifs de veille sociale est plus que nécessaire pour faire accéder les personnes à logement temporaire ou de droit commun. Selon vous, comment cette mission portée par les SIAO doit-elle s'assumer et comment doit-elle s'organiser ?
- Toujours en écho à la politique du LDA, quel est le rôle du SIAO dans l'accès au logement des ménages et jusqu'au doit-il aller ?
- Plus généralement, quels seraient les besoins des SIAO aujourd'hui pour qu'ils fonctionnent mieux ?
- Enfin, dans quelle gouvernance pensez-vous que les SIAO doivent s'inscrire ?

Questions à Sylvain MATHIEU

- Quelles sont vos réactions quant à ce qui a pu être dit précédemment ?
- Reprenant les objectifs énoncés dans la Loi qui lui est consacré, peut-on dire que le SIAO remplit les missions auxquelles il est assujéti ? Y'a-t-il des limites constatées par l'Etat dans la réalisation des missions des SIAO ?
- Y'a-t-il eu une progression dans les champs de compétence des SIAO (recueil de la demande, orientation, observation sociale, coordination de la veille sociale) ?
- Pensez-vous aujourd'hui que le SIAO bénéficie à l'ensemble des publics ? Si tel est le cas, cela concerne-t-il des territoires ou certains publics ?
- Que faudrait-il engager pour que les missions des SIAO puissent se réaliser au bénéfice de l'ensemble des publics sans-abri ?
- Quelle représentation des personnes accompagnées dans les SIAO ?
- Qu'est-ce que le Logement D'Abord a changé dans le secteur de l'Hébergement mais également dans celui du Logement ces dernières années ?
- Tant dans sa philosophie que dans les pratiques, que manque-t-il aujourd'hui à la politique du Logement D'abord pour qu'elle devienne la norme ?
- Aujourd'hui, il existe une file active priorisée par le droit : DAHO/DALO. Il s'agit d'un renforcement du cadrage juridique des droits des usagers censé être mise en place par cet organe centralisateur qu'est le SIAO. Pourtant, on constate une absence de reconnaissance quasi-totale de ce droit dans la majorité des départements. Que faudrait-il mettre en œuvre pour que ce droit soit respecté ?

Discours de la Défenseuse des Droits

- Constat de fragilisation de l'Etat de droit ainsi que des droits et libertés des personnes.
- Evolutions (et régressions) depuis plusieurs années du droit des personnes sans-abri et hébergées.
- Les défis des associations, et particulièrement des SIAO, pour l'accès des personnes à des conditions dignes de vie et à leurs droits.
- L'impact des politiques migratoires sur la veille sociale et l'hébergement.

- Rappel du droit des personnes sans-abri, hébergées et logées.

Bibliographie

- Les 20 propositions de B APPARU pour la mise en place d'un service public de l'hébergement et de l'accès au logement, 2009
- Résultats enquête SIAO, ANSA, février 2020
- SIAO : repères et pratiques, FAS, 2013
- Guide pratique du SIAO, ESPERER 95, 2015
- Ansa_DGCS_SIAO_Animation régionale SIAO_1802
- Ansa_DGCS_SIAO_Pratiques inspirantes logement_1803
- Ansa_DGCS_SIAO_Pratiques inspirantes santé_1804
- Cir-initiale-115-sans_abri-30mai1997
- CASF - Article L345-2CASF - Article L345-2-4
- cir_40342
- Adolescents sans logement, grandir en famille dans une chambre d'hôtel, février 2019, DDD
- Test de discrimination dans l'accès au logement selon l'origine : mesurer l'impact d'un courrier d'alerte au Défenseur Des Droits auprès d'agences immobilières, Octobre 2019, DDD
- Enquête sur l'accès aux droits volume 5 – Les discriminations dans l'accès au logement, Décembre 2017, DDD